



COMMUNE de Saint Nazaire d'Aude

**Arrêté municipal**

**AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE VOIRIE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3,

**VU** le Code de la route,

**VU** la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS en date du 03 février 2026,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'interconnexion GC et pose d'une chambre Telecom

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures nécessaires pour réglementer la circulation et afin de prévenir tous les risques d'accident.

**OBJET :**  
Travaux Telecom  
rue de Balenqui,  
chemin des  
Hortes et chemin  
perpendiculaire  
au chemin des  
Hortes

**ARRETE**

**Article 1° :** L'entreprise SPIE CITYNETWORKS est autorisée à effectuer des travaux d'interconnexion GC et pose d'une chambre Telecom rue de Balenqui, chemin des Hortes et chemin perpendiculaire au chemin des Hortes à compter du 02 mars 2026.

**Article 2° :** L'entreprise SPIE CITYNETWORKS sous sa responsabilité assurera la mise en place des panneaux de signalisation réglementaire pour permettre l'application de la présente décision.

**Article 3° :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4° :** Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Ginestas et le Chef de Service de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Nazaire d'Aude, le 16 février 2026

Le Maire,  
Joël Hernandez

